

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
du Conseil Municipal
du 6 mai 2026**

Présents : Mesdames Martine BONFILS ; Nathalie CITERNE ; Laëtitia DENIZOT ; Élodie FLEURY ; Laurence GAUCHER ; Catherine GUYARD ; Messieurs Florian BIZARD ; Antoine DELHOMME ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Florian BIZARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er avril 2026 ;
- Délibération portant motion de la FNCCR (maintient des syndicats eau et électricité au niveau local) ;
- Délibération portant subventions aux associations communales et hors commune ;
- Délibération portant désignation des représentants au GIP ARNia ;
- Délibération portant désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) ;
- Délibération portant désignation des délégués du Centre National d'Action Sociale (CNAS) ;
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 19 h 30

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er avril 2026

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal à l'unanimité.

Délibération portant motion de la FNCCR (maintient des syndicats eau et électricité au niveau local)

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le Syndicat des Énergies de l'Yonne (SDEY) ont proposé aux conseils municipaux de signer une motion concernant un projet de loi de décentralisation au profit des départements, qui concentreraient alors toutes décisions et capacité d'intervention sur les domaines du numérique, de l'eau, de l'électricité, du gaz.

Les syndicats qui gèrent actuellement ces domaines d'activité seraient alors dépourvus de toute utilité, et la gestion au niveau local serait reportée au niveau départemental, éloignant encore une fois de la proximité du terrain les décisions prises.

Le conseil valide la signature de cette motion afin de préserver, autant que possible, le rôle actif et décisionnel des syndicats concernés.

Délibération portant subventions aux associations communales et hors commune

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations (locales et hors communes), telles que :

Associations		2026
Associations locales	Amicale de la Cloche Dorée (club des Aînés)	300,00 €
	Amicale des Anciens Combattants	400,00 €
	Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00 €
	Association Geste	600,00 €
	Association Jeunesse Sportive d'Andryes (Foulées Androgiennes)	500,00 €
	Association l'Éveil de la Vallée	300,00 €
Associations hors commune	Association Activ'UNA Puisaye	300,00 €
	Association A chacun son chemin (randonnée)	100,00 €
	Association Flotteurs FM	50,00 €
	Association les Restos du Coeur (sous forme de bon d'achat pour le centre de Clamecy)	150,00 €
	MFR Toucy	100,00 €
	CFA Agricole	100,00 €
	Souvenir Français Auxerre	100,00 €
	Souvenir Français Toucy	100,00 €
Total		3 700,00 €

Le versement des subventions se fera sous réserve de la transmission des rapports moraux et financiers de l'association et d'une demande de subvention en bonne et due forme.

Délibération portant désignation des représentants au GIP ARNiA

Le conseil municipal désigne Florian BIZARD comme représentant titulaire auprès du GIP ARNiA (Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle).

Délibération portant désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal a établi à l'unanimité une liste de 24 personnes éligibles pour faire partie de cette commission. Celle-ci va être envoyée au Centre des Impôts qui fera le choix définitif.

Délibération portant désignation des délégués du Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Sont désignés à l'unanimité pour :

- le Collège des Élus : Catherine GUYARD
- le Collège des Agents : Caroline SAMINADIN

Questions diverses

- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10h30 au cimetière
- Voir pour l'achat d'une vitrine réfrigérée. Rendez-vous le 7 mai à 17h à la salle des fêtes.

- Il est envisagé de se joindre au groupement d'achat de gaz, proposé par le SDEY, au vu de l'évolution des prix d'achat ces dernières années.
- Le prochain conseil aura obligatoirement lieu le vendredi 5 juin afin de procéder à l'élection du grand électeur dans le cadre du renouvellement du Sénat par tiers, en septembre 2026, notamment pour l'Yonne.
- Point sur la réunion de la Fédération des Eaux
- Point sur la commission « action sociale »
- Point sur les éclairages publics qui dysfonctionnent.
- Point sur l'état du City et voir comment résoudre la réfection et l'achat de nouveaux jeux.
- Point sur la réunion du SYVOSC.

Prochaine séance le vendredi 5 juin à 19h00.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Florian BIZARD



Le Maire
Jean-Marc LÉGER

